

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DE LA COMMUNE DE BOUJAN SUR LIBRON

DECISION

Attribution du marché :

Etude de faisabilité d'un projet d'autoconsommation et de maîtrise d'œuvre pour des installations photovoltaïques pour les bâtiments communaux et l'éclairage public

Le Maire de la Commune de **BOUJAN SUR LIBRON**,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22,
VU la délibération n° 2020-19 du Conseil Municipal de Boujan sur Libron en date du 25 mai 2020 donnant délégation d'une partie de ses attributions pour la durée du mandat à M. Gérard ABELLA, Maire, permettant ainsi au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget (4°),

VU le Code de la Commande Publique,

CONSIDERANT qu'il est absolument nécessaire de recourir à un prestataire pour une étude de faisabilité d'un projet d'autoconsommation et de maîtrise d'œuvre pour des installations photovoltaïques pour les bâtiments communaux et l'éclairage public,

CONSIDERANT que l'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le portail Midi Libre.fr le 6 septembre 2022, paru sur le Midi Libre rubrique « annonces officielles et légales » le 6 septembre 2022 et que la limite de réception des offres a été fixée au 23 septembre 2022 à 17h,

CONSIDERANT qu'à l'issue de la consultation, deux (2) offres ont été reçues dans les délais : SYNAIRGIS et BATI TECHNI CONCEPT (B.T.C).

DECIDE

ARTICLE 1- Il est conclu un marché avec le groupement SYNAIRGIS SAS / ACEB représenté par le mandataire Mathieu PAULET Directeur Général et Associé de la Société **SYNAIRGIS SAS** – 5 Boulevard de l'observatoire – 34 000 MONTPELLIER pour une étude de faisabilité d'un projet d'autoconsommation et de maîtrise d'œuvre pour des installations photovoltaïques pour les bâtiments communaux et l'éclairage public.

ARTICLE 2- Le montant à engager au titre de ce marché est arrêté à la somme de **52 937.50 € HT, soit 63 525.00 € TTC** qui sera imputée sur les crédits qui sont ouverts au budget 2022.

L'étude de faisabilité est fixée à **15 437.50 € HT, soit 18 525 € TTC** et la maîtrise d'œuvre est fixée à **37 500 € HT, soit 45 000 € TTC**.

Le marché pourra prendre fin au terme de l'étude de faisabilité et ne donnera lieu à aucune indemnité.

ARTICLE 3- Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à la Mairie de Boujan sur Libron,

Le 13 mars 2023

Le Maire
Gérard ABELLA

